



---

## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

---

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉS PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-002 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-012 AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER LES UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRES (UHA) SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

- 1- Lors d'une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 12 janvier 2026, le conseil a adopté le projet de règlement intitulé:  
  
« Le projet de règlement numéro 2026-002 modifiant le règlement de zonage 2010-012 »
- 2- Lors d'une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 26 janvier 2026, le conseil a adopté le premier projet de règlement intitulé:  
  
« Le premier projet de règlement numéro 2026-002 modifiant le règlement de zonage 2010-012 relativement aux usages mixtes »
- 3- Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 23 février à 19h00**, à la salle communautaire situé au 50, chemin des Loisirs, et ce, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.
- 4- L'objet de cette assemblée est d'expliquer les principaux éléments de ces projets de règlement et de recevoir les commentaires et suggestions des participants.
- 5- Le projet de règlement 2026-002 et le premier projet de règlement 2026-002 peuvent être consultés à la Maison du Citoyen située au 52, chemin des Loisirs, les heures normales de bureau, soit du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13h00 à 17h30 ou sur le site Internet de la Municipalité à l'emplacement suivant : [https://www.st-elie-de-caxton.ca/upload/avis-public/1er\\_reg\\_uha.pdf](https://www.st-elie-de-caxton.ca/upload/avis-public/1er_reg_uha.pdf)
- 6- **RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2026-002 :**  
Règlement numéro 2026-002 modifiant le Règlement de zonage numéro 2010-012 afin d'autoriser et d'encadrer les unités d'habitation accessoires (UHA) sur le territoire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton. Le premier projet de règlement de zonage contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire visant l'ensemble du territoire de la Municipalité.
- 7- Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou courrier, pendant 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à Saint-Élie-de-Caxton, ce 3 février 2026.

A handwritten signature in blue ink that reads "Sandra Gérôme". The signature is written in a cursive, flowing style.

---

Sandra Gérôme  
Directrice générale et greffière trésorière

---